



## **Initiative populaire du PS vaudois**

### **Une mise à mort de la loi cantonale sur l'énergie en discussion**

**Le PS vaudois vient d'annoncer sa décision de lancer une initiative populaire visant à modifier la loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Le but consiste à instaurer toute une série de contraintes supplémentaires qui auront pour effet de compliquer les procédures administratives et judiciaires et de décourager la rénovation énergétique des bâtiments. La Chambre vaudoise immobilière (CVI) examinera de près le texte de l'initiative une fois qu'elle sera déposée. Elle observe pour l'heure que les mesures préconisées par les initiants risquent de produire des effets néfastes pour l'ensemble de la communauté vaudoise.**

L'initiative populaire prévoit de durcir l'obligation déjà inscrite dans la LPPPL de consulter les locataires avant l'accomplissement de travaux de rénovation énergétique. Elle vise aussi à imposer une obligation de relogement des locataires lorsqu'une rénovation énergétique ne peut pas être imposée aux locataires en vertu du droit du bail. Ces deux obligations auront pour conséquence de ralentir les processus de rénovation des immeubles. Or, le projet de loi cantonale sur l'énergie débattu actuellement au sein d'une commission du Grand Conseil prévoit l'assainissement des grands immeubles énergivores d'ici 10 ans et des immeubles énergivores de plus petite taille d'ici 15 ans. Ces délais ne pourront manifestement pas être tenus si les contraintes prévues dans l'initiative du PS vaudois devaient être mises en œuvre.

L'initiative vise également à instaurer un contrôle généralisé pendant dix ans des loyers pratiqués après des travaux de rénovation sur l'ensemble du territoire cantonal alors qu'aujourd'hui cette obligation dépend de la gravité de la pénurie de logements dans les différents districts. Cette contrainte supplémentaire découragera bon nombre de propriétaires de rénover leurs biens, y compris sur le plan énergétique, alors que la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération vise la neutralité carbone en 2050.

Enfin, alors que l'exercice du droit de préemption tel qu'il existe actuellement suscite de nombreuses difficultés sans produire des logements supplémentaires au profit de la population, l'initiative veut généraliser le droit de préemption dans toutes les communes. C'est absurde.

Lausanne, le 26 mars 2025